



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Par la présente lettre je vous informe que les cotisations pour l'exercice 2023/2024 s'élèvent à **22 Euros** pour les adhérents et **11 Euros** pour les conjoints et enfants des agents des finances.

Tarif unique de **25 Euros** pour les adhérents extérieurs

L'adhésion peut s'effectuer sur le site en ligne de l'atscaf fédérale :

<https://adherent.atscaf.fr/index.php>

l' identifiant est votre n° d'adhérent mentionné sur votre carte d'adhérent.

Les personnes adhérent en ligne doivent également retourner le bulletin d'adhésion dûment complété et signé à l'adresse mentionnée sur le formulaire, ou par messagerie : atscaf-68@sfr.fr

Les documents sont également en ligne sur le site de l'Atscaf dont l' adresse est la suivante : (http://www.atscaf.fr/vitrine/telechargements.php?code_section=6800)

Vous voudrez bien renouveler votre adhésion pour le 30 Septembre 2023 date de rigueur, en complétant le bulletin d'adhésion et le formulaire sur les modalités de souscription ou de renoncement aux garanties proposées par la Mutuelle des sportifs (MDS)page 2,et en cochant les rubriques page 3. Ou directement sur le site mentionné ci-dessus

En effet, je vous rappelle que :

les inscriptions (centre de séjours et voyages) ne peuvent être assurées que pour les adhérents à jour de leur cotisation.

La Mutuelle des Sportifs vérifie immédiatement en cas d'accident ou de rapatriement sanitaire, la qualité d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F., par ailleurs elle doit être informée des renouvellements avant le 31 octobre 2023 pour les pratiquants sportifs.

L'abonnement à la revue « Arts, Sports, Voyages » est automatiquement suspendu en cas de non renouvellement ou de renouvellement tardif au-delà du service normal de 4 numéros.

Afin que les revues et circulaires vous parviennent régulièrement, je vous rappelle que tout changement d'adresse ou d'état civil devra m'être signalé.

En vous remerciant pour votre coopération, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cordiaux.

Le Trésorier
Philippe GRANDJEAN